

COMPLÉTER LA GRILLE DE DECLARATION PME / AIDES D'ETAT

GUIDE PRATIQUE A DESTINATION DES CANDIDATS

Version mai 2022



Le contexte



Pourquoi un tel document pour la programmation 2021 / 2027 FEDER, FSE+ et FTJ ?

Le Traité Fondateur de l'Union Européenne, dans son article 107 interdit le financement des entreprises par des fonds publics



mais des dérogations à ce principe sont prévues par le droit communautaires (art. 107 § 2 et 3 et art. 106 § 2 TFUE).



L'aide, au sens de l'article 107 TFUE, se définit comme une intervention procurant un avantage économique à l'entreprise bénéficiaire qu'elle n'aurait pas obtenu dans des conditions de marché.

« Toute entité exerçant une activité économique, indépendamment du statut juridique de cette entité et de son mode de financement » est une entreprise au sens du droit communautaire.

Le critère déterminant est l'existence d'une rémunération, d'une contrepartie économique du service fourni qui révèle l'existence d'un marché. Il est à noter que l'absence de but lucratif de l'entité n'est pas suffisant pour écarter la qualification d'activité économique.

Ce document, mis à votre disposition, permet au Service instructeur d'analyser votre demande au regard de la réglementation relative aux aides d'Etat

Le contexte

Les questions qui vous sont posées, et les réponses que vous y apporterez nous permettront de savoir si votre structure est **soumise à la réglementation sur les aides d'Etat**, et permettront de **déterminer les montant et taux de l'aide** pouvant vous être accordée.

La grille est composée de 5 onglets, dont 3 vous concernent :

- **Une notice**
- **La déclaration générale relative à votre structure et votre activité**
- **Une déclaration de minimis**

Les onglets « Réservé Analyse » Service ou SIEG servent à analyser votre projet au regard de la réglementation et concernent les services instructeurs.



La notice

Elle vous présente les objectifs et les fonctionnalités de la grille et quelques schémas sur la qualification d'une entreprise

Le document est à compléter par les candidats dans le cadre d'un dépôt de demande de financement et à chaque demande de paiement pour :

- Déterminer si votre structure, de par son activité ou son projet, est soumise à la réglementation sur les aides d'Etat,
- Déterminer la qualification de votre structure en tant que PME le cas échéant,
- Déterminer les plafonds relatifs aux aides de minimis auxquels vous pourriez être éventuellement soumis.

Le premier est de permettre au service instructeur de vérifier si votre activité relève d'une activité économique, facteur déterminant de la soumission de votre structure à la réglementation des aides d'Etat, et ceci quelle que soit la nature juridique de la structure.

Le second, de vérifier que vous remplissez bien les critères pour bénéficier d'une aide au titre du régime identifié dans l'Appel à Projets, ou ne dépassez pas les seuils de financement au titre du régime de minimis.

Ces éléments seront également vérifiés au moment de la certification de vos dépenses (étape préalable au paiement).

Attention, votre statut juridique ne vous exclut pas d'office de cette réglementation, ainsi, les associations et les Collectivités par exemple, devront renseigner ce formulaire dans les parties les intéressant.

Afin de vous aider à répondre, et chaque fois que vous aurez un triangle rouge en haut à droite de la cellule, une aide en ligne avec des définitions ou conseils pourront apparaître dès lors que vous positionnez la souris sur la cellule.

Mon entreprise est

reprise :

Pour vous aider à répondre à cette question : Selon la recommandation de la Commission du 6 mai 2003 concernant la définition des micro, petites et moyennes entreprises, détaillée dans le guide de la Commission sur la définition des PME de 2015

Réponse automatisée

Afin de vous aider dans vos saisies, des alertes automatisées vont vous renvoyer vers les prochaines questions vous concernant, vous indiquer les documents auxquels vous référer pour compléter certaines données, ou les documents qui seront à nous transmettre afin de valider vos déclarations.

Mon entreprise est
L'entreprise est donc

Les participations avec d'autres entreprises atteignent au moins 25 %, sans aller au-delà de 50 %, la relation est réputée être entre entreprises partenaires (voir page 18: «Suis-je une entreprise partenaire?»)

PARTENAIRE

Vous devez compléter le tableau ci-dessous

Afin de pouvoir vérifier les données et calculer la taille de vos entreprises, il conviendra de joindre à votre déclaration pour les sociétés liées ou partenaires les dernières liasses fiscales de ces sociétés.

Des alertes automatisées depuis l'onglet "DECLARATION" sont prévus, ainsi que des cases vous proposant des menus de choix déroulants. Vous trouverez ci dessous les codes couleurs pour vous aider à ne pas saisir des données dans des cases préformatées.

Case automatisée / contrôle conformité

A compléter par le demandeur

Choix / menus à sélectionner

Enfin, des liens hypertextes vous permettront d'accéder à des documentations ou textes réglementaires

Concernant les critères d'une Micro, Petite ou Moyenne Entreprise :

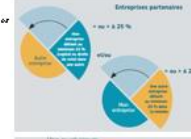
Catégorie d'entreprise	Effectif, nombre de salariés au 31/12/N	Chiffre d'affaires annuel	Total des ventes
Micro	≤ 9	≤ 10 millions d'euros	≤ 10 millions d'euros
Petite	≤ 49	≤ 10 millions d'euros	≤ 10 millions d'euros
Moyenne	≤ 249	≤ 10 millions d'euros	≤ 10 millions d'euros

Veuillez concerner l'entreprise autonome, partenaire ou liée :

L'entreprise autonome



Entrepreneur partenaire



Entrepreneur lié



L'onglet « Déclaration »

Sont attendues en préambule :

- Les informations vous concernant ;
- Votre signature.

Intitulé du projet :	à compléter
Nom ou Raison Sociale :	à compléter
Adresse du siège social :	à compléter
N° d'Immatriculation :	à compléter
Numéro de dossier SYNERGIE si connu :	à compléter (PA*****)
Cette annexe est complétée pour un projet (choisir) :	Projet sollicitant une subvention FEDER / FSE choisir ici Projet bénéficiant une subvention FEDER / FSE choisir ici
Nom, fonctions de la personne ayant complété cet annexe :	à compléter
Coordonnées de la personne ayant complété cet annexe (mail et téléphone) :	à compléter
Je soussigné, représentant de,	à compléter
	à compléter
<i>Déclare que les informations fournies dans ce document sont exactes et complètes et que je suis informé qu'en application de l'article 441-7 du code pénal, toute fausse déclaration peut entraîner entre 1 et 3 années d'emprisonnement et entre 15 000 et 45 000 euros d'amende.</i>	
Etabli le (jj/mm/aaaa) :	à Signature :

Les cellules **ORANGEES** sont à compléter

Les cellules **BLEUES** proposent un choix sur liste pour votre réponse

Les cellules **GRISEES** sont complétées automatiquement ou comportent des alertes

La réglementation sur les aides d'Etat, si elle est mal appliquée, peut avoir des conséquences lourdes. C'est pourquoi **l'exactitude des renseignements** est si importante !

La même annexe sera utilisée pour la **demande d'aide** puis pour la **demande de paiement** !
Enregistrez la et réutilisez la le moment venu !




L'onglet « Déclaration »

La structure demanderesse est : Complétez, le cas échéant, votre réponse ici.

Secteur d'activité de la structure :
Dans quel(s) secteur(s) d'activité la structure intervient-elle ? Complétez votre réponse ici.

A quel secteur d'activité l'aide sollicitée par la structure est-elle rattachée ? Complétez votre réponse ici.

Qualification de la structure : **Pour vous aider à répondre :** <https://op.europa.eu/fr/publication-detail/-/publication/756d9260-ee54-11ea-991b-01aa75ed71a1>


Ma structure peut elle être considérée, dans le cadre du projet, comme un opérateur économique ? **Veillez argumenter votre réponse ci-dessous. Vous n'êtes pas concerné par les rubriques suivantes**
 

Mon entreprise est


L'entreprise est donc
Alerte automatisée

Des liens vous mènent à des pages contenant des informations sur les définitions, ou aux textes réglementaires applicables.

En passant la souris sur une cellule présentant un angle rouge, vous ouvrez une fenêtre éphémère vous proposant une définition pour une aide contextuelle.



Pour vous aider à répondre à cette question :
Selon la recommandation de la Commission du 6 mai 2003 concernant la définition des micro, petites et moyennes entreprises, détaillée dans le guide de la Commission sur la définition des PME de 2015

 comme un opérateur **Veillez compléter les parties relatives à la qualification de l'entreprise**

En fonction des réponses sélectionnées parmi les choix des menus déroulants, un message vous guidera sur les prochaines étapes à compléter ou pas.

Mon entreprise est **Les participations avec d'autres entreprises atteignent au moins 25 %, sans aller au-delà de 50 %, la relation est réputée être entre entreprises partenaires (voir page 18: «Suis-je une entreprise partenaire?»)**

L'entreprise est donc **Veillez compléter le tableau ci-dessous**
Afin de pouvoir vérifier les données et calculer la taille de vos entreprises, il conviendra de joindre à votre déclaration pour les sociétés liées ou partenaires les dernières liasses fiscales de ces sociétés.

L'onglet « Déclaration »

Si votre structure est une entreprise, vous devrez compléter la partie permettant de déterminer si elle peut être **qualifiée de PME**.

Aide à la saisie : Les données des entreprises partenaires ou liées sont intégrées suivant les pourcentages de participations des sociétés partenaires et liées.

Année de référence (*) : 202_	Effectif (Unité de Travail par Année)	Chiffre d'affaire (**)	Total du bilan (**)	% appliqué	Effectif à compiler (Unité de Travail par Année)	Part du CA à compiler	Part du Bilan à compiler
à compléter		- €	- €	100%	0	- €	- €
Société partenaire n°1		- €	- €	0%	0	- €	- €
Société partenaire n°2		- €	- €	0%	0	- €	- €
Société partenaire n°3		- €	- €	0%	0	- €	- €
(dupliquer la ligne si nécessaire)		- €	- €	0%	0	- €	- €
Société liée n°1		- €	- €	100%	0	- €	- €
Société liée n°2		- €	- €	100%	0	- €	- €
Société liée n°3		- €	- €	100%	0	- €	- €
(dupliquer la ligne si nécessaire)		- €	- €	100%	0	- €	- €
(*) Toutes les données doivent être afférentes au dernier exercice comptable clôturé et sont calculées sur base annuelle. (**) En milliers d'euros				Total des données compilées :	0	- €	- €

Taille de l'entreprise au regard des données totales du tableau ci-dessus :

Choisir ici

Par rapport au précédent exercice comptable, il y a un changement significatif de données, susceptible d'entraîner un changement de catégorie de l'entreprise :

Non

Catégorie d'entreprise	Effectifs, unités de travail par an (UTA)	Chiffre d'affaires annuel	Total du bilan annuel
Moyenne	< 250	< 50 millions d'euros	< 43 millions d'euros
Petite	< 50	< 10 millions d'euros	< 10 millions d'euros
Micro	< 10	< 2 millions d'euros	< 2 millions d'euros

Service d'Intérêt Economique Général :

Avez-vous une activité répondant à l'intérêt général ?

Choisir ici Si Oui, Précisez ici laquelle ?

Cette activité relève t'elle

- de la pêche et aquaculture ?
- de la production primaire de produits agricole, transformation et commercialisation de produits agricoles ?
- du secteur houiller ?
- du secteur du transport de marchandises par route pour compte d'autrui ?

Choisir ici
Choisir ici
Choisir ici
Choisir ici

Votre projet concerne t'il

- une activité d'exportation ?
- une préférence à des produits nationaux ?
- Une entreprise en difficulté ?

Choisir ici
Choisir ici
Choisir ici

Exercez-vous cette activité sous mandat confié par une autorité publique ?

Des questions spécifiques aux structures exerçant, le cas échéant, une **activité d'intérêt général** sont prévues.

Un référentiel lié à la définition de la PME en chiffre d'affaires et/ou en nombre de salariés vous aide à répondre.

L'onglet « Déclaration de minimis »

Version 2 - avril 2022

DECLARATION DES SUBVENTIONS AU TITRE DU REGLEMENT DE MINIMIS
<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/LSU/?uri=CELEX%3A32013R1407>

Intitulé du projet	à compléter
Nom ou Raison Sociale	0
Adresse du siège social	à compléter
	à compléter (PA*****)
N° d'Immatriculation	0
Nom, Prénom du représentant légal	0

Je soussigné, 0
représentant de, 0

Déclare que les informations fournies dans ce document sont exactes et complètes et que je suis informé qu'en application de l'article 441-7 du code pénal, toute fausse déclaration peut entraîner entre 1 et 3 années d'emprisonnement et entre 15 000 et 45 000 euros d'amende.

0 0 *Signature :*

La structure est


Mon entreprise est

La partie haute de l'onglet est automatiquement complétée à partir des données renseignées dans l'onglet « Déclaration ».

Là encore, il vous faut signer cette déclaration spécifique pour le « de minimis ».

Le montant maximal de l'aide au titre du « de minimis » est de 200 000 € sur 3 années fiscales glissantes

L'onglet « Déclaration de minimis »

L'entreprise appartient à un groupe ? 

L'entreprise sollicitant l'aide a-t-elle réalisé, au cours des trois derniers exercices fiscaux, dont celui en cours :

Une fusion ou une acquisition d'une autre entreprise ?

Une scission en deux ou plusieurs entreprises distinctes ?

Cette question est très importante ! Le « de minimis », lorsque l'on appartient à un groupe, se calcule en cumulant toutes les aides du groupe perçues au titre du « de minimis » !

Alerte automatisée

Vous disposez d'un seul plafond d'aide de minimis de 200 000 € commun à l'ensemble des entreprises

Déclare :

* n'avoir reçu aucune aide de minimis durant les trois derniers exercices fiscaux dont celui en cours à la date de signature de la présente déclaration,

* avoir reçu, ou demandé mais pas encore reçu, les aides de minimis listées dans les tableaux ci-après, durant les trois derniers exercices fiscaux dont celui en cours à la date de signature de la présente déclaration.

Vos réponses peuvent générer une alerte automatisée !

Alerte automatisée 

Toutes ces aides doivent être comptabilisées au titre du règlement de minimis, y compris celles des entreprises auxquelles vous êtes liées, ou celles partenaires

Le montant maximal de l'aide au titre du « de minimis » est de 200 000 € sur 3 années fiscales glissantes, et ce plafond vaut pour l'ensemble des entreprises du groupe auquel on appartient !

L'onglet « Déclaration de minimis »

NOM DE L'ENTREPRISE	N° SIREN	STATUT DE L'AIDE	TYPE D'AIDE	MONTANT DE L'AIDE EN €
		Choisir ici	Choisir ici	0,00
		Choisir ici	Choisir ici	0,00
		Choisir ici	Choisir ici	0,00
		Choisir ici	Choisir ici	0,00
		Choisir ici	Choisir ici	0,00
		Choisir ici	Choisir ici	0,00
		Choisir ici	Choisir ici	0,00
		Choisir ici	Choisir ici	0,00
		Choisir ici	Choisir ici	0,00
		Choisir ici	Choisir ici	0,00
		Choisir ici	Choisir ici	0,00
		Choisir ici	Choisir ici	0,00
		Choisir ici	Choisir ici	0,00
		Choisir ici	Choisir ici	0,00
		Choisir ici	Choisir ici	0,00
		Choisir ici	Choisir ici	0,00
		Choisir ici	Choisir ici	0,00
		Choisir ici	Choisir ici	0,00
Total des aides perçues ou sollicitées				0,00 €



Ce tableau est à compléter de manière exhaustive afin de nous permettre de satisfaire aux obligations de vérification de l'atteinte du plafond « de minimis »

Vous serez alerté de l'atteinte éventuelle du plafond des 200 000 €



Le plafond n'est pas atteint

Alerte automatisée

Vous avez dépassé le plafond du de minimis

Au regard des montants déclarés, vous ne pouvez pas prétendre à une aide de minimis

Des aides contextuelles vous apportent des explications sur les données attendues



MONTANT DE L'AIDE EN €
0,00
0,00
0,00
0,00
0,00
0,00
0,00
0,00
0,00

Dans le cas de prêts, garanties ou avances remboursables, indiquer l'équivalent-subvention brut (ESB) qui vous a été communiqué lors de l'attribution de l'aide.

N° SIREN

Le numéro SIREN est le seul sous lequel les aides de minimis peuvent être comptabilisées dans la limite du plafond de 200 000 €. Il n'est pas possible de disposer d'autant de plafonds de 200 000 € qu'il y a d'établissements donc de numéro SIRET au sein d'une même entreprise.

La déclaration « de minimis » s'effectue au dépôt de la demande d'aide puis pour chaque demande de paiement ! Enregistrez cette grille et réutilisez la le moment venu !



le saviez vous ?

1) Le bénéficiaire est :

- soit une "entreprise" au sens de l'annexe 1 du règlement général d'exemption par catégorie (RGE) n°651/2014 de la Commission européenne. (point 2 à 65 Communication de la CE du 19 juillet 2016 relative à la notion d'aide d'État)
- soit une personne physique exerçant une activité économique au sens du Règlement (UE) 2018/1046.

2) L'aide est qualifiée de publique si elle est à la fois imputable à l'Etat et si elle provient du budget d'autorités nationales, régionales ou locales, du budget de l'Union européenne (notamment les FESI), du budget d'organismes de droit public ou du budget d'associations d'autorités publiques ou d'organismes de droit public
(points 2 à 65 - Communication de la CE du 19 juillet 2016 relative à la notion d'aide d'État).

3) Au sens de l'article 107, paragraphe 1, du Traité, l'avantage est un avantage économique qu'une entreprise n'aurait pas pu obtenir dans les conditions normales de marché, c'est-à-dire en l'absence d'intervention de l'État.
(points 66 à 116 - Communication de la CE du 19 juillet 2016 relative à la notion d'aide d'État).

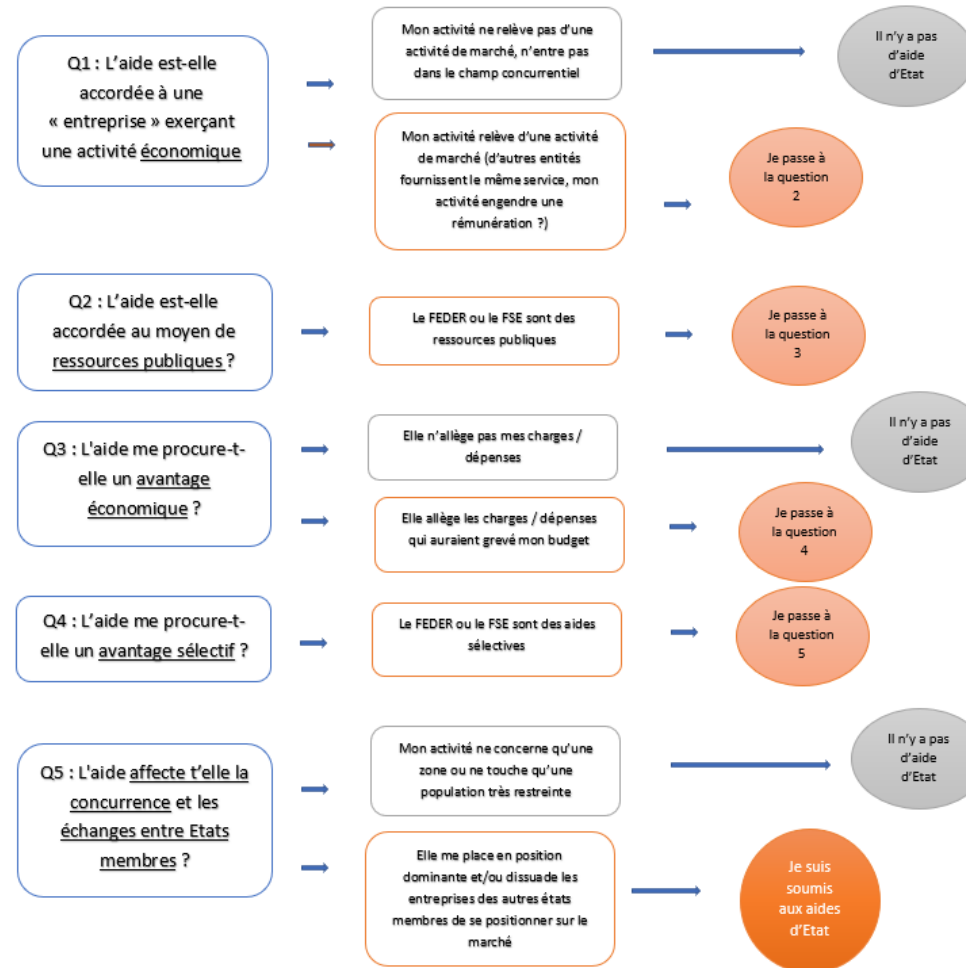
4) L'aide favorise certains bénéficiaires, ou certaines productions, (à l'exclusion d'autres) ? Par exemple, une mesure sera sélective si elle vise certains secteurs d'activités, des entreprises d'une certaine taille, situées dans une zone géographique prédéterminée, etc.
Par nature, les FESI sont considérés comme sélectifs.
(points 117 à 184 - Communication de la CE du 19 juillet 2016 relative à la notion d'aide d'État).

5) Les aides publiques aux entreprises constituent des aides d'État au sens de l'article 107, paragraphe 1, du Traité uniquement si elles «faussent ou [...] menacent de fausser la concurrence en favorisant certaines entreprises ou certaines productions» et dans la mesure où elles «affectent les échanges entre États membres».
(points 185 à 198 - Communication de la CE du 19 juillet 2016 relative à la notion d'«aide d'État», notamment les points 195 à 197).

5 définitions pour répondre aux 5 questions qui permettent de déterminer si la structure est soumise à la réglementation sur les aides d'Etat

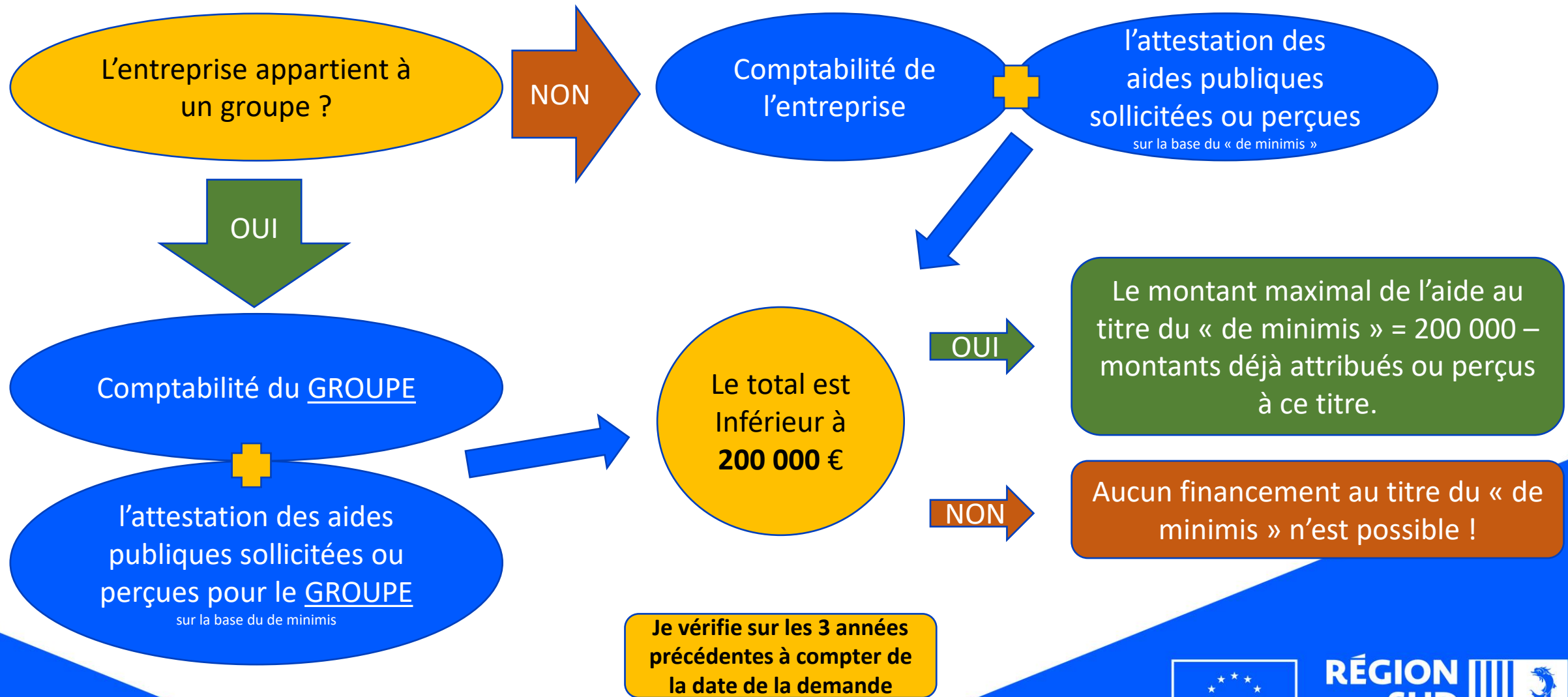
Suis – je soumis à la réglementation sur les aides d'Etat ?

Voici les 5 questions à se poser avant de dire que l'on n'est pas soumis à cette réglementation.



Le guide du candidat contient un grand nombre d'informations pour y voir plus clair !

Zoom sur le « de minimis »



Zoom sur le « SIEG »

Le guide du candidat contient un grand nombre d'informations pour y voir plus clair !

